



Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Veynes, le 28 Février 2023

*Aux membres du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
Buëch-Dévoluy*

Nos Réfs. : MRC.LB.MJ– D 088 /2023

Objet : Conseil Communautaire

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communautaire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui se déroulera le :

Le 06 Mars 2023 à 17 h 30

Maison de Pays – La Roche des Arnauds

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 12 décembre 2022
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 janvier 2023
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 février 2023
- Désignation du secrétaire de séance.

Motion : Transfert de compétence « eau potable et eaux usées »

Finances :

- Révision des attributions de compensations pour l'année 2023
- Imputation comptable pour la dépense mobilité exercée par la CCBD en 2022

Économie :

- Division de la propriété du Clos d'Oriol en lots en vue d'une vente partielle
- Vente du lot n°1 du Clos d'Oriol à M. Besson
- Vente du lot n°2 du Clos d'Oriol à M. Bytyqi
- Vente du lot n°3 du Clos d'Oriol à Mme Bytyqi
- Contractualisation d'un bail emphytéotique avec la commune de Veynes pour le bâtiment cadastré ZC 115



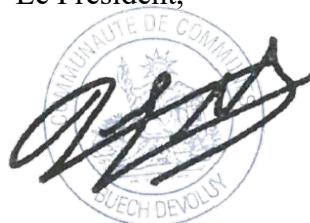
Pôle Environnement, déchets et Bâtiments

- Instauration d'une tarification d'accès aux déchèteries du territoire pour les professionnels
- Modification du règlement intérieur des trois déchèteries du territoire
- Choix du niveau de protection du système d'endiguement d'Agnières en Dévoluy
- Convention de délégation de la compétence Prévention des inondations (PI) avec la Communauté Locale du Drac Amont (CLEDA)

Questions diverses

Vous trouverez en pièce jointe la note de synthèse pour les points de l'ordre du jour.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES